**Compte rendu du conseil d’école Jean Jaurès**

**du 02 novembre 2015**

**Présents :**

* Pour l’école : Mme Gouzil (directrice), Mme Desquest, Mme Forest, Mme Laborde, Mme Papadimitriou, Mme Pannaux, Mme Niepseron, Mlle Dupré, Mme Chpoliansky, Mme Orsini, Mme Struillou (UPEAA), Mme Gour (Psychologue scolaire)
* Pour les parents élus : M. Duprat, Mme Hurdiel, Mme Mahoudeau, Mme Gence, Mme Chapeau, Mme Faustino, Mme Fichou, Mme Devoucoux, Mme Zemihi, Mme Mohamed, M. Doucara
* Pour la mairie : Mme Lalanne

Mme Gouzil ouvre la séance à 18h40 par un tour de table pour que chacun se présente, et en profite pour remercier l’ensemble des parents élus pour leur implication dans la vie de l’école.

**Questions à l’école :**

1. Question : Effectifs de l'école et répartition par classe

Réponse : L’école compte cette année 253 élèves répartis comme suit :

CP : 2 classes de 27 élèves

CE1 : 2 classes de 24 élèves

CE2 : 1 classe de 24 élèves et 1 classe de 25 élèves

CM1 : 1 classe de 27 élèves et 1 classe de 28 élèves

CM2 : 1 classe de 23 élèves et 1 classe de 24 élèves

1. Question : qu'en est-il du dispositif pour les enfants en difficulté ? Est-il mis en place à Jean Jaurès ? Pour combien d'élèves ?

Réponses : Concernant les dispositifs pour les élèves en difficultés, il existe plusieurs aides :

* 1. RASED (représenté par Mme Gour, psychologue scolaire) : 4 personnes interviennent sur 8 écoles avec une priorité pour Louise Michel. Cela représente environ 1700 à 1800 élèves. Sur Jean Jaurès, Mme Lejeune intervient les lundis et jeudis après-midi auprès de 6 élèves de CE1 et 1 élève de CP (maintien) qui seront suivis jusqu’à Noël.
	2. UPEAA (représenté par Mme Struillou) : l’Unité Pédagogique d’Elèves Anglophone et Allophone est composée de 1 personne qui intervient sur des groupes de 4/5 enfants qui ne parlent pas la langue ou qui ne connaissent pas le fonctionnement de notre système scolaire. Elle est présente tous les matins sauf le mercredi. 3 nouveaux élèves cette année à Jean Jaurès
	3. A.P.C. (effectué par les enseignants) : durant la première période ( Septembre, Octobre ), l’aide personnalisée s’est portée sur les classes de CE1. Pendant la pause méridienne les élèves pratiquent des activités de lecture pendant 30 mn, en petit groupe et 3 fois par semaine. Pour la deuxième période ( Novembre, Décembre ), chaque enseignante propose une aide aux élèves de sa classe en mathématiques ou en français en fonction des besoins à raison de une ou deux fois par semaine.
1. Question : Quels sont les projets pour l'année 2015/16

Réponses : Les projets pour l’année sont :

* 1. Marchés de Noël : Jeudi 3 décembre aura lieu le marché de Noël avec distribution du carnet d’évaluation par classe
	2. Le voyage de la goutte d’eau : Tout au long de l’année, Mme Laborde travaillera en partenariat avec le syndicat de l’Orge autour d’un thème appelé « le voyage de la goutte d’eau ». Cet atelier aura pour but de découvrir le cycle de l’eau, son importance pour la planète, ses origines, la faune et la flore … 3 sorties sont prévues au cours de l’année
	3. Journée Anglophone : En avril 2016 aura lieu la journée anglophone avec l’ensemble des élèves de l’école
	4. Classe de découverte : La classe découverte aura lieu à Sarzeau pour les CM1 du 12 au 17 juin
	5. Jeux olympiques : Le 30 juin seront organisés les jeux olympiques. Une organisation particulière sera prévue en raison du probable maintien de Vigipirate
	6. Musique à l’école : Un instant musique est prévu au quotidien. Les élèves écoutent différentes musiques baroque, moderne, jazz, avec un quizz musical organisé en fin de période.
	7. Cinéma et théâtre : Chaque classe ira 3 fois au cinéma et 1 fois au théâtre pendant l’année.
	8. Piscine : Toutes les classes iront à la piscine pendant 6 séances excepté les CE2 qui feront du skateboard
	9. Athlétisme : Une course longue durée sera organisée en fin d’année
	10. Quelques sorties seront également organisées mais ne sont pas encore définies.

Le projet d’école en cours est prolongé d’un an, un nouveau projet débutera avec les nouveaux programmes prévu à la rentrée 2016.

1. Question : Budget de l’Association + bilan de l'année passée

Réponse : Le bilan de l’association fait état de 4 136,04€ dans la caisse comprenant le solde de l’année dernière de 1 692,04€ et 2 443,50€ des dons de cette année

Les recettes seront investies au sein de l’école pour du matériel nécessaire à la vie de l’école et aux lapprentissages

1. Question : Quel va-t-être le rôle des délégués de classes cette année ?

Réponse : Cette année leur rôle sera principalement la transmission de grandes informations auprès de leurs camarades des classes respectives. 2 réunions sont prévues, la première étant le 18 novembre. Une préparation sera faite dans les classes afin que les délégués puissent poser leurs questions. Dans le cas où les enseignants ne pourraient pas répondre immédiatement, une réponse ultérieure sera transmise aux délégués qui feront suivre à leur classe. Les CP seront accompagnés par les CM1 ou CM2 pour leur présentation en classe

1. Question : Est-ce que le journal Par de vie a été un outil de communication favorable à la prise de conscience du rôle éducatif de chaque parent envers leurs enfants ? Avez-vous constaté une évolution ?

Réponse : Il n’y a pas de retour positif ou négatif sur le journal de Par de vie ; L’importance est la communication régulière afin que chacun soit acteur dans son rôle de parents. Peut-être, il serait intéressant de savoir s’il est lu ou non par les parents. Les enseignants suggèrent le thème de : l’hygiène de vie et les bonnes habitudes dans un prochain numéro.

1. Question : Pourquoi les enfants ne peuvent-ils plus aller aux toilettes pendant les récréations ?

Réponse : L’utilisation des toilettes est toujours source de problèmes et de bêtises. C’est pourquoi il a été décidé d’obliger les enfants à s’y rendre au début de la récréation sous la surveillance de leur institutrice. En cas de besoin, il est toujours possible aux enfants de demander la permission aux enseignantes.

1. Question : ~~L~~e goûter des enfants à l'étude se fait dans la cour, est-il possible d’envisager qu'il soit pris à l'intérieur de l’école pour les saisons de l’automne et de l'hiver ?

Réponse : Les élèves prenant leur goûter dehors n’ont jamais fait de remarque. En cas de grand froid, ils seront pris à l’intérieur.

1. Question : Une visite médicale est prévue pour les enfants en maternelle (6 ans), qu'en est-il en élémentaire ?

Réponse : Il n’y a pas de visite médicale prévue pour les élèves d’élémentaire sauf en cas de nécessité. Toutefois, une visite de l’infirmière scolaire est prévue en CE2.

1. Question : Qu’en est-il du règlement intérieur avec les téléphones portables ?

Réponse : Suite aux problèmes liés aux smartphones et aux réseaux sociaux, les enseignants demandent l’ajout au règlement intérieur de l’école d’un article pour réglementer l’usage des téléphones. Après débat, la mention faisant référence aux sanctions prévue par le règlement est modifiée dans la mesure où aucune sanction n’existe dans le présent règlement. La modification est soumise au vote et adoptée à l’unanimité.

1. Informations :
* il a été décidé par l’ensemble des enseignants que le vouvoiement serait rajouter aux règles de l’école et ceux dès le début du mois de novembre 2015, pour les élèves du cycle 3.
* A la rentrée 2016-2017, de nouveaux programmes entreront en vigueur à l’école élémentaire et les cycles sont redéfinis comme suit : Cycle 1 : petite, moyenne et grande sections ; Cycle 2 : CP,CE1 et CE2 ; Cycle 3 : CM1, CM2 et 6ème et Cycle 4 : 5ème, 4ème et 3ème

**Questions à la mairie :**

1. Questions : Serait-il possible de faire un rappel sur les règles d'inscription aux TAP (règles d'inscriptions, pourquoi des exclusions…), Qui doit-on prévenir en cas d’absence ? Combien de temps à l'avance ? Comment fonctionne la garderie le vendredi AM ?

Réponses : Compte tenu du faible besoin de garderie le vendredi après-midi (5 familles sur Brétigny sur Orge) et devant le coût que représente l’embauche d’animateurs pour seulement 5 enfants, la garderie a été supprimée. Par contre, pour ceux qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants aux TAP dirigés (ce qui nécessite la présence des enfants pendant 10/12 semaines), il est possible de laisser les enfants aux TAP Libres de 14h00 à 16h15. Les enfants choisissent une activité proposée par l’animateur et à chaque séance il change d’activité. Aucun fil conducteur entre les activités.

Mme Lalanne précise que l’assiduité au TAP est une obligation dès lors que l’enfant est inscrit afin que le déroulement des ateliers se passe dans de bonnes conditions et que les enfants profitent des différentes étapes de l’activité. En cas d’absence des enfants au TAP, un mail d’avertissement sera envoyé aux familles rappelant le cadre de l’inscription. Chaque enfant inscrit peut éventuellement prendre la place d’un autre intéressé par l’activité. Certains parents ont reçu un mail d’avertissement du coordonnateur TAP rappelant aux familles l’obligation de prévenir la mairie en cas d’absence sinon l’enfant sera radié de l’activité et donc des TAP dirigés. Mme Lalanne consent que le premier rappel puisse être moins vindicatif.

1. Question : Quelles sont les activités prévues cette année au TAP ?

Réponses : Arts Plastiques, Ludothèque, …. cf document joints

Une exposition des créations au TAP sera organisée le 20 décembre au marché couvert.

1. Questions : Que pourriez-vous faire pour que le dépose minute ne soit pas un parking et permettre un arrêt temporaire ? Est-il possible de demander un peu de souplesse aux policiers municipaux quand toutes les places sont occupées ?

Réponse : Mme Lalanne rappelle le texte de loi qui dit en substance : un arrêt modéré est toléré dans la mesure où le conducteur ne s’y arrête que quelques minutes et ne s’éloigne pas trop de son véhicule. Les policiers sont là pour faire respecter les règles et par conséquent ne peuvent pas faire de largesse pour qui que ce soit.

1. Questions : Le mercredi, il semble que le petit portail soit ouvert laissant un libre accès à toutes personnes. Est-il possible de le sécuriser comme les autres jours de la semaine ?

Réponse : les informations en possession de Mme Lalanne ne semblant pas être correctes, elle demande un délai pour répondre à cette question.

1. Question : Pourquoi les enfants qui ne sont pas à l'étude, ne peuvent-ils pas faire leurs devoirs à la garderie et en autonomie ?

Réponse : Il est toujours possible aux élèves qui le souhaitent de faire leurs devoirs pendant la garderie. Il semble cependant que ce soit assez compliqué compte tenu du bruit environnant et du manque de place pour l’isolement.

1. Question : Quel sera le calendrier pour la mise en place de la nouvelle carte scolaire ?

Réponse : Mme Lalanne n’ayant pas eu connaissance de cette question, elle ne peut y répondre que partiellement : La phase 1 a commencé, à savoir l’étude sociale et démographique de Brétigny qui doit prévoir l’évolution de la population à 5 ou 10 ans.

L’ordre du jour étant épuisé, Mme Gouzil lève la séance à 21h35